

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant MARTINE PAULIN	Numéro de permis 2000324	Date d'inspection Le 12 août 2025
Nom de l'établissement La garderie chez Martine		Numéro de téléphone (506) 855-6988
Adresse 78 rue Mathilde Dieppe NB E1A 7V2		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Leger		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(8) Aux fins d'application du présent article, un enfant en bas âge peut uniquement être regroupé avec des enfants d'un groupe d'âge hétérogène en dehors des heures de 8 h 30 à 16 h 30, et ce à la condition que celui-ci soit constitué d'enfants d'âge préscolaire et d'autres enfants en bas âge.	10(8)	12 août 2025	12 août 2025
Commentaires : L'inspectrice a observé un enfant en bas âge regroupé avec un groupe d'enfants d'âge préscolaire. Les enfants âgés de 2 à 3 ans ont été amenés dans une salle pour la sieste, tandis que l'enfant en bas âge est resté avec la personne éducatrice. L'exploitante doit s'assurer que les enfants en bas âge ne sont pas regroupés avec des enfants d'âge préscolaire entre 8 h 30 et 16 h 30. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
L'inspectrice est présente sur les lieux afin de compléter l'inspection de renouvellement. Elle observe le dîner, la sieste ainsi que les jeux libres de l'après-midi. Un groupe d'enfants explore sa créativité avec de la pâte à modeler, tandis qu'un autre groupe joue avec des camions sur une voie ferrée en bois
En raison des températures extrêmes à l'extérieur, les enfants ne sont pas allés jouer dehors.

original signé par
Stephanie Leger

Le 12 août 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Martine Paulin

Le 12 août 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date